

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La Commission :**

**Présidente**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

**Vice-présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-  
Cartierville*

**Membres**

*M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Stephanie Watt  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie*

**Le 15 avril 2019**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE197913001**

**Accorder trois contrats pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal à la firme Sanexen services environnementaux inc. pour une dépense maximale avec incidences, budget de variation de quantité, contingences et taxes incluses de: Contrat Lot A: 2 514 714,34 \$, Contrat Lot B: 7 107 117,16 \$, Contrat Lot C: 2 918 423,90 \$; Appel d'offres public 10301 - (Contrat Lot A: 3 soum.; Contrat Lot B et Contrat Lot C: 2 soum.).**

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Karine Boivin Roy  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE197913001**

Accorder trois contrats pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal à la firme Sanexen services environnementaux inc. pour une dépense maximale avec incidences, budget de variation de quantité, contingences et taxes incluses de: Contrat Lot A: 2 514 714,34 \$, Contrat Lot B: 7 107 117,16 \$, Contrat Lot C: 2 918 423,90 \$; Appel d'offres public 10301 - (Contrat Lot A: 3 soum.; Contrat Lot B et Contrat Lot C: 2 soumissionnaires).

À sa séance du 20 mars 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 3 avril, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que le présent dossier visait principalement le remplacement d'entrées de services d'aqueduc en plomb, plus particulièrement dans les tronçons de rue où l'on trouve des maisons de type «Wartime» ou maisons de vétérans.

Le résultat de l'appel d'offres a bien montré que peu d'entreprises étaient en mesure de réaliser ces travaux. En effet, la même entreprise a remporté les trois lots de l'appel d'offres. Néanmoins, pour la Commission, la décision de créer plusieurs lots pour favoriser un peu de concurrence était une bonne idée.

Les membres considèrent avoir reçu des réponses très satisfaisantes à leurs questions.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE197913001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**